



Visite médicale de reprise

Par **harley300**, le **22/02/2015** à **11:01**

Je suis fonctionnaire d'état depuis 8 ans. A la suite d'une hospitalisation, j'ai eu un arrêt maladie du 8/10/14 au 30/11/14. Aurais-je dû être convoqué à la médecine du travail pour une visite de reprise ?

Si oui, celle-ci n'ayant pas été faite, que puis-je faire contre mon employeur ?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **22/02/2015** à **11:27**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...